

Les déchets ACCEPTÉS



BATTERIES



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES
D'ENCRE



DÉCHETS
DANGEREUX



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES



DÉCHETS
VERTS



ENCOMBRANTS



HUILE
FRITURE



HUILE
MOTEUR



INERTES



LAMPES
NÉONS



MÉTAUX



MOBILIER



PALETTES



PILES



PLÂTRE



PNEUS VL
4 PAR AN



RADIOGRAPHIES



TEXTILE

- Certains déchets peuvent faire l'objet d'un gabarit à ne pas dépasser. Pour connaître toutes les conditions, consultez le règlement intérieur des déchetteries sur www.sdeds2.fr

Les déchets REFUSÉS



BOUTEILLES
DE GAZ



DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS
À RISQUES INFECTIEUX



DÉCHETS
RADIOACTIFS



PNEUS PL ET
AGRICOLÉS



EXPLOSIFS



EXTINCTEURS



EMBALLAGES
RECYCLABLES



ORDURES
MÉNAGÈRES

- Les déchets issus des activités agricoles et industrielles font l'objet de filières dédiées et ne sont donc pas admis en déchetterie.

Les consignes À RESPECTER

- Ne pas descendre dans les bennes.
- Ne pas fouiller les contenants pour récupérer des objets.
- Si la déchetterie est fermée, ne pas laisser de déchets sur le trottoir devant la grille.
- Pas d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.